

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 24 novembre 2022
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 1

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 18 novembre 2022

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 30 novembre 2022

DEBAT ET RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- EXERCICE 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 15 H 00), Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M.FERON, Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme Aurore NADAL jusqu'à son arrivée à
15 H.
Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR,
M. GAY, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme AUMONIER, qui a donné pouvoir à Mme BARATON.

ABSENTS :

Monsieur le Président expose :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi Notre) est venue modifier l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce dernier, complété par l'article D.2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

.../...

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Cette disposition s'applique également aux établissements publics communaux.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas, en lui-même, le caractère décisionnel. Il n'est pas prévu expressément de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération du Conseil d'Administration qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme
NIORT, le 30 novembre 2022

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU